

Commission ad-hoc  
Préavis Municipal n° 10-2026

Servion, le 15 juin 2026

Secrétariat et bureau du  
Conseil Communal  
A l'att. de Madame la Présidente du Conseil  
Christine Müller  
1077 Servion

**Rapport de la Commission ad-hoc sur le préavis Municipal n° 10-2026  
concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 216'000.- ttc en vue de financer :**

- l'achat de véhicules pour le service de la Voirie

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad-hoc s'est réunie le 9 juin à 19h30, à la Maison de la Commune, en présence de M. le Syndic Jérôme Oberson, M. Yves Boand (Municipal) et de M. Frédéric Nicolet (chef de la voirie), afin d'examiner le projet d'acquisition de véhicules pour le service de la voirie et de poser toutes les questions techniques nécessaires.

Le parc comprend actuellement deux tracteurs : un Deutz Agrotron (gros modèle), acquis d'occasion en 2012 et désormais plus fiable, et un Deutz 5100 TTV (acquis en 2016) qui n'est plus adapté aux tâches actuelles du service.

Proposition de la municipalité :

- l'achat d'un tracteur Deutz 6135C TTV (moteur diesel, 142.8 CV) adapté au déneigement, à l'utilisation d'épareuse et équipé d'un chargeur frontal
- l'achat d'un véhicule ; Magni TH 3.5.9 chargeur à bras télescopique (levée maxi 8,9 m) équipé des accessoires nécessaires à notre utilisation, (benne type croco, système de couplage Q-Fit, nacelle 250 kg, tablier porte-fourches flottantes, fourches, godet 800 L).

La commission a demandé la possibilité de versions électriques : aucun tracteur de cette puissance n'existe en version électrique et la version électrique du chargeur Magni présente des inconvénients techniques et financiers.

Constats

- Le Deutz Agrotron présente des signes de fatigue et doit être remplacé rapidement pour garantir la continuité du service.
- Le Deutz 5100 TTV n'offre plus la polyvalence requise ; le Magni est mieux adapté aux besoins actuels.
- Les nouveaux engins offrent une polyvalence accrue et les montants de reprise proposés sont pris en compte dans le calcul du coût net.

Conclusion et recommandation

Au vu de l'état du matériel et de l'adéquation technique des véhicules proposés, la commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 10-2026 tel que présenté.

Pour la Commission ad-hoc

Marcel Ries

Claude Pasche

Le rapporteur

Hermann Olivetta

